

**Extrait du Procès-Verbal du Conseil exécutif de l'AECS
Tenu le 8 mai 2023 au Cégep de Sherbrooke 17h30**

Considérant les récents événements concernant les violences pédagogiques;

Considérant que, malgré une pétition signée par plusieurs centaines de personnes étudiantes, il est peu probable que le Conseil d'administration du Cégep de Sherbrooke procède à des excuses, à la démission de la Direction générale ou à la démission de la présidence du Conseil d'administration;

Considérant que, depuis plus de 2 ans, l'AECS a fait savoir par plusieurs moyens et à plusieurs personnes de la Direction du Cégep de Sherbrooke que des changements dans la gestion des plaintes étaient nécessaires;

Il est proposé:

1- De déposer la pétition concernant les violences pédagogiques lors de la séance du Conseil d'administration du 10 mai 2023;

2- De déposer tous les textes publiés par l'AECS dans ce contexte et que soit lue, séance tenante lors du CA du 10 mai, le document "Faits répertoriés dans les plaintes ayant été déposées à la Direction du Cégep"

3- De dénoncer l'inaction et le manque d'humanité du Conseil d'administration, qui n'a pas communiqué directement avec l'AECS ou avec des personnes étudiantes, et ce malgré l'ampleur du dossier;

4- De dénoncer la déconnexion du Conseil d'administration avec la communauté étudiante et de soulever des doutes sur l'indépendance du Conseil d'administration, qui communique avec la communauté étudiante via la Direction, et qui, par le fait même, semble être à la solde de la Direction du Cégep;

Chantier

5- Qu'un chantier de réforme et de réflexion concernant la gestion des plaintes étudiantes au Cégep de Sherbrooke soit mis en place dès maintenant afin qu'une nouvelle procédure soit publiée au plus tard le 1er janvier 2024;

Que ce chantier étudie d'autres systèmes ou procédures mis en place dans les cégeps et les universités du Québec;

Que la composition de ce chantier réserve la moitié des sièges à l'Association étudiante et se configure comme suit:

3 personnes choisies par l'AECS

1 Membre du Conseil d'administration qui n'est pas membre de la Direction

1 Personne de la Direction des études (Charles Laliberté)

1 personne choisie par le SPECS-CSN

Que les travaux de ce chantier soient publics et accessibles en tout temps par toute personne de la communauté collégiale;

Que ce chantier fasse appel à des spécialistes, comme des ombudsmans, afin de valider ses travaux.